

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
13e séance
tenue le
mercredi 11 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. DOLJINTSEREN (Mongolie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (suite)
- d) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite)
- h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.13
26 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

89-56249 2528V (F)

/...

15 P.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/44/3, A/44/84, A/44/139, A/44/187, A/44/188, A/44/235, A/44/254, A/44/260, A/44/409 et Corr.1, A/44/499)

- c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (suite) (A/44/266 et Add.1 et 2, A/44/379)
- d) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite) (A/44/290, ST/CSDHA/6)
- h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/44/8 et Add.1, A/44/534)

1. Mme AHLUWALIA (Canada) se félicite de la mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, qui a des incidences importantes sur les efforts déployés aux échelons national et international pour intégrer les femmes au développement. Les femmes constituent 50 % des ressources humaines mais assument les deux tiers des tâches. Leur participation active au développement est donc essentielle. Malgré les efforts faits par de nombreux pays pour promouvoir la participation des femmes dans tous les secteurs de la société, il reste un large fossé à combler entre la prise de conscience du rôle des femmes en tant qu'agents du développement et leur participation concrète aux activités de développement. La pauvreté parmi les femmes a même augmenté, donnant naissance à ce que l'on connaît sous le nom de "féminisation de la pauvreté".

2. Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour assurer la promotion de la femme, notamment dans le cadre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi. Il faut en premier lieu supprimer tout ce qui y fait obstacle en tenant compte des liens étroits qui existent entre l'éducation et l'emploi des femmes et de la nécessité de contrôler la croissance démographique en permettant aux femmes de choisir ou non de donner la vie. Les possibilités d'éducation pour les femmes restent très limitées dans la plupart des pays en développement. La pratique, aggravée par les problèmes économiques, qui consiste à retirer les filles de l'école à un jeune âge perpétue les inégalités fondamentales entre les sexes et fait obstacle à la promotion socio-économique des femmes.

3. Les ajustements structurels entraînent souvent une réduction des fonds destinés aux programmes sociaux, d'où l'importance de protéger les éléments les plus vulnérables de la société. Ces ajustements servent cependant de fondement à une croissance et à un développement équitables et ont évité une aggravation du marasme économique. Les économies doivent s'adapter au changement afin que les idées et techniques nouvelles se traduisent par une productivité accrue et un meilleur niveau de vie. Des ressources de plus en plus limitées doivent être allouées à des domaines prioritaires judicieusement choisis. Un examen des conditions économiques par sexe permettrait d'intégrer la dimension humaine dans la planification économique.

(Mme Ahluwalia, Canada)

4. Les changements économiques n'ont pas toujours été la seule cause des difficultés rencontrées par les femmes mais ont parfois aggravé les inégalités chroniques qui existaient avant les années 80. Si l'on veut supprimer ces inégalités, il faut que les femmes aient le droit de jouer le rôle qui leur revient dans la prise de décisions économiques. Il faut également absolument s'efforcer d'éliminer l'analphabétisme féminin, améliorer les services de santé et de planification familiale et prendre des mesures d'aide sociale. Un pays qui désire maximiser son potentiel de développement doit tirer le meilleur parti des ressources humaines, notamment de toutes celles qu'offre la population féminine active.
5. La participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et les activités de l'Agence canadienne de coopération pour le développement international (ACDI) sont la preuve de l'engagement pris par ce pays d'intégrer les femmes au développement. Tous les programmes et projets de l'ACDI comprennent des mécanismes permettant de consulter les femmes et de tenir compte de leurs préoccupations. En outre, le Canada a soutenu des projets visant à accorder des crédits aux femmes, notamment les cinq projets "Les femmes et le crédit" qui font partie de la stratégie mondiale d'assistance à l'Afrique "Africa 2000". Le Canada a également fourni des sommes importantes à UNIFEM et autres institutions compétentes. Ses politiques nationales tiennent compte des besoins et des préoccupations des femmes et visent à assurer l'égalité d'accès à l'éducation et au travail et la pleine participation des femmes au processus de prise de décisions.
6. La délégation canadienne s'associe aux recommandations tendant à une prochaine mise à jour de l'Etude mondiale, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation avec la préparation de l'Etude sur l'économie mondiale, la stratégie internationale du développement et le plan à moyen terme à l'échelle du système pour les femmes et le développement. Les questions relatives à l'environnement, à la santé et à la population, au logement, aux femmes réfugiées et aux femmes dans l'agriculture, l'industrie et le secteur parallèle méritent une attention particulière.
7. Les femmes ont un rôle important à jouer dans un développement durable et la définition d'objectifs visant une gestion saine et la conservation des ressources naturelles vitales. La délégation canadienne se félicite des efforts déployés pour assurer la coordination aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions afin d'intégrer les femmes au développement et souhaite une intensification de ces efforts, en particulier à l'échelon national.
8. Pour ce qui est du point 82 h), la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 a souligné qu'il était nécessaire que la construction de logements et l'aménagement urbain respectent l'environnement. Si l'on veut vivre dans des villes supportables, l'urbanisation doit avoir pour objectif de relever l'économie tout en réduisant l'impact des centres urbains sur l'environnement.
9. L'utilisation par les couches pauvres de la population urbaine des techniques appropriées en accroissant le nombre de citoyens productifs, en réduisant la pollution et l'incidence des maladies, en diminuant la consommation et le recours

(Mme Ahluwalia, Canada)

aux programmes d'aide sociale favoriserait un développement durable. Pour qu'un développement de ce type puisse réussir, la prise de décisions d'ordre économique, social ou écologique doit être coordonnée à l'échelon gouvernemental.

10. La représentante du Canada félicite le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) d'avoir fait prendre conscience à l'opinion publique des questions de logement dans leur ensemble et d'encourager les gouvernements à mettre en oeuvre la Stratégie mondiale du logement. Soulignant l'importance qu'ont pour le Canada les questions de logement tant à l'échelon national que mondial, elle annonce que son pays renouvellera son assistance financière - pour un montant total de 750 000 dollars - au Centre d'information d'Habitat pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes.

11. M. OUEDRAOGO (Burkina Faso) dit que la question de la participation effective et de l'intégration des femmes au développement constitue une priorité pour son gouvernement. Compte tenu de la détérioration de l'économie due aux effets pernicieux de l'ordre économique international, il est essentiel pour les femmes, qui constituent la majorité de la population et produisent la plus grande partie des produits alimentaires de son pays, de prendre une part active à sa vie politique.

12. Afin de promouvoir l'intégration des femmes au développement, des mesures sont prises pour s'attaquer à trois obstacles essentiels. Le premier concerne l'éducation; dans ce secteur, l'organisation de programmes d'alphabétisation dans les langues nationales et l'ouverture de centres de formation ruraux dans le cadre des opérations Bantaré visent à multiplier les possibilités offertes aux femmes. Bien que la situation soit encore loin d'être satisfaisante, des progrès significatifs ont été faits.

13. Le deuxième obstacle à la promotion de la femme est le manque d'eau. Le programme en cours a pour objectif de creuser des puits, de construire des barrages et autres retenues d'eau et d'apprendre aux femmes à faire marcher et à entretenir les pompes à eau afin de les soulager dans leurs tâches de porteuses d'eau.

14. En troisième lieu, des mesures sont prises pour assurer une meilleure représentation des femmes dans le processus de prise de décisions. Le nouveau Code de la famille donnera aux femmes de nouvelles responsabilités; plusieurs ministères sont d'ailleurs déjà dirigés par des femmes. Des progrès encourageants ont été faits en ce qui concerne la promotion des femmes à des postes de direction, notamment dans les zones rurales, et la création de groupes d'action féminins à l'échelon des villages.

15. Grâce aux fortes traditions matriarcales du Burkina Faso, les femmes ont elles-mêmes été à l'origine de certains projets de développement, notamment les groupements féminins NAAM. Les efforts déployés par les NAAM et autres ONG ont contribué de façon non négligeable à la participation effective et à l'intégration des femmes au développement.

(M. Ouedraogo, Burkina Faso)

16. En conclusion, le représentant du Burkina Faso se félicite de la coopération remarquable entre son pays et des organismes comme le PNUD et UNIFEM, et souligne que l'Organisation des Nations Unies et les organisations qui lui sont reliées ont un rôle central à jouer dans la promotion de la femme. Son pays continuera de s'employer à assurer l'émancipation totale des femmes mais compte cependant encore largement sur l'aide accordée par les pays amis et les institutions internationales.

17. M. LOOS (Banque mondiale) note que la pleine intégration des femmes aux programmes de développement est une condition préalable à la création d'un environnement favorable à la croissance dans les pays aussi bien développés qu'en développement et à la campagne contre la pauvreté dans les pays en développement. Les changements économiques ont modifié la division traditionnelle du travail aux dépens des femmes, qui représentent maintenant une proportion disproportionnée des pauvres.

18. Les femmes étant chargées de préparer les enfants à la vie, la santé et l'éducation des mères sont des facteurs cruciaux pour assurer la qualité de la main-d'oeuvre et une utilisation plus efficace des ressources humaines. Les programmes de développement seraient plus productifs et répondraient mieux aux besoins des pauvres s'ils se préoccupaient davantage des femmes. Les femmes constituent 50 % de la population adulte dans le monde et un tiers de la population active déclarée, mais ce sont elles qui assument près des deux tiers des tâches tout en ne recevant qu'un tiers du revenu et en possédant moins de 1 % de la propriété.

19. La Banque mondiale a défini la situation de la femme comme un secteur prioritaire des programmes de développement. Grâce au dialogue, elle fait prendre conscience aux gouvernements de l'importance des femmes dans la croissance, et conçoit des programmes et des projets répondant mieux aux problèmes cernés. Pour définir sa politique de financement, la Banque examine les facteurs qui ont une importance pour les femmes, l'impact des politiques macro-économiques sur leur vie et la nécessité de soutenir les activités et les institutions qui favorisent leur développement social, économique et politique autonome.

20. Outre les efforts qu'elle déploie dans le secteur agricole, la Banque essaie également de promouvoir l'éducation des femmes. Malgré les mesures juridiques prises dans la plupart des pays pour donner aux garçons et aux filles des droits égaux en matière d'éducation, des facteurs culturels et économiques ont limité les possibilités d'éducation offertes aux femmes, ce qui a eu pour effet de diminuer leur productivité et a eu des incidences négatives profondes sur l'économie.

21. La bonne santé des femmes est une condition préalable au progrès des collectivités et au progrès social. L'amélioration des soins de santé maternelle est un investissement peu onéreux et productif. Les programmes de la Banque liés à la population, à la santé et la nutrition visent, de concert avec ceux d'autres organismes comme l'OMS et le FNUAP, à surmonter les obstacles à l'amélioration des soins de santé maternelle dans les pays en développement.

(M. Loos)

22. La lutte contre la pauvreté dans le monde va de pair avec la protection de l'environnement. La pauvreté est une des causes probables de la dégradation de l'environnement qui mène à la destruction d'éléments essentiels non seulement à la qualité de la vie, mais à la vie elle-même; les programmes qui permettent de la soulager en améliorant les revenus, en introduisant de nouvelles techniques, en promouvant la planification familiale et en faisant connaître aux femmes la vulnérabilité de l'environnement sont des moyens de le protéger. Il faut pour assurer un développement durable gérer les ressources, non pas les épuiser. L'objectif prioritaire devrait être de coordonner la lutte contre la dégradation de l'environnement et les femmes pourraient jouer un rôle significatif dans cet effort.

23. Dans une proportion importante des ménages urbains les plus pauvres, le chef de famille est une femme et nombre des projets urbains de la Banque concernent des ménages de ce type. Cependant, dans de nombreux pays en développement, les femmes ont tendance à être économiquement invisibles, en particulier dans le secteur parallèle urbain, et il est par conséquent essentiel d'améliorer la productivité de ce secteur.

24. Le prêt à l'ajustement structurel, expression qui s'applique à l'aide financière accordée rapidement aux pays qui ont accepté de modifier certaines de leurs politiques économiques pour les aider à régler leurs problèmes de balance des paiements, est une forme de crédit à laquelle la Banque a de plus en plus souvent recours. Ces programmes d'ajustement se sont parfois accompagnés d'une réduction du niveau de vie, du revenu et de la consommation. Cependant, la plupart de ces coûts sociaux sont provisoires. En outre, nombre d'entre eux sont inévitables, l'ajustement étant inextricablement lié au développement économique. Deux méthodes offrent les plus grandes possibilités de minimiser les difficultés que connaissent les groupes à faible revenu ou déshérités tels que les femmes : veiller à ce que les dépenses sociales soient rentables et véritablement destinées aux pauvres et indemniser les pauvres directement. Le rôle de la Banque dans ces circonstances pourrait être d'aider les pays à se doter des moyens d'analyse nécessaires pour comprendre l'équilibre à trouver à court terme entre les besoins de la croissance et ceux d'une répartition équitable, de définir l'importance et les caractéristiques des groupes bénéficiaires et des groupes lésés et de mettre au point des stratégies permettant d'aider les plus vulnérables. En réduisant les subventions accordées à de nombreux services, les gouvernements pourraient dégager des ressources pour des programmes plus productifs au niveau social, notamment ceux qui offrent le plus d'avantages aux pauvres et aux groupes défavorisés tels que les femmes. Des programmes de compensation destinés à couvrir les coûts alimentaires et à améliorer la nutrition pourraient également contribuer à réduire le coût social de l'ajustement.

25. C'est autant par le biais de l'analyse des dépenses publiques que le prêt à l'ajustement structurel profite directement aux pauvres. La rationalisation de ces dépenses et des investissements pourrait permettre de réduire des programmes peu économiques et de rediriger les dépenses sociales au profit des pauvres.

26. L'attention que porte la Banque aux conséquences de ses activités pour les femmes complète les efforts faits pour la promotion des femmes par d'autres

(M. Loos)

organisations, multilatérales et bilatérales. Il est urgent et absolument nécessaire de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et de coordonner les activités de tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives aux femmes.

27. M. ZIARAN (Iran, République islamique d') souligne la nécessité d'accorder l'attention qu'elle exige à l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Si des questions comme la stagnation de la croissance et du développement, la dette, le transfert inverse des ressources et la chute du cours des produits de base revêtent de l'importance pour les pays en développement, il ne faut pas oublier que cette situation est l'un des effets de l'anarchie dont souffrent les relations économiques entre Etats. Le système économique international actuel désavantage les pays en développement. Pour revitaliser leur croissance et leur développement, il faut instaurer un climat propice au transfert de technologie, à la réduction de la dette et au mouvement des ressources financières. Pour cela, il est nécessaire de veiller à l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats qui constitue un instrument approprié pour la restructuration des relations économiques internationales.

28. La délégation iranienne se félicite du nouvel esprit de coopération et de la volonté de parvenir à des accords mutuellement acceptables dans les domaines économique et social, comme en témoigne l'accord sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale et l'examen des grandes lignes de la stratégie internationale du développement.

29. Pour ce qui est de la question des établissements humains, plus d'un milliard de personnes sont sans abri ou vivent dans des conditions précaires, d'où la nécessité de mettre en oeuvre la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000. A cet égard, M. Ziaran note que l'une des tâches importantes de la Commission des établissements humains à sa douzième session a été de mettre en place des mécanismes de suivi de l'application de la Stratégie. En outre, la Commission a adopté une résolution faisant de la croissance économique dans les pays en développement un facteur essentiel pour la réalisation des objectifs de la Stratégie. Pour la délégation iranienne, l'application de la Stratégie dans les pays en développement passe également par l'aide internationale, d'ordre financier aussi bien que technique.

30. Alors que la communauté internationale s'intéresse depuis quelque temps à l'amélioration des établissements humains et que les pays adoptent des mesures spéciales pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale du logement, on constate une tendance inverse en Palestine occupée où les bulldozers du régime sioniste détruisent les habitations des Palestiniens. En outre, le régime sioniste a l'intention de changer la configuration démographique de la Palestine occupée, et a à cette fin établi des établissements sédentaires et entrepris des activités qui visent à provoquer un exode du peuple palestinien hors de sa patrie. L'adoption par la Commission d'une résolution sur les conditions de logement du peuple palestinien dans les territoires occupés montre combien la communauté

(M. Ziaran, Rép. islamique d'Iran)

internationale se préoccupe des actions brutales de l'entité sioniste. Elle doit faire face à ses responsabilités en obligeant ce régime à mettre un terme à sa politique de punition collective et à ses actes de vengeance aveugle.

31. Le Gouvernement iranien, conformément aux préceptes de l'Islam, a pris de nombreuses mesures pour assurer la participation des femmes dans les domaines social et économique. Le pouvoir législatif a notamment adopté une série de règlements et de lois afin de faciliter la participation pleine et active des femmes au développement. La majorité de la population des pays en développement vivant en zone rurale, priorité devrait être donnée à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans ces régions.

32. M. TSHITAMBWE (Zaïre) dit que les tendances nationales et internationales qui se dégagent de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1989 devraient faire l'objet d'une évaluation régulière. Il est clair que les crises économiques auxquelles doivent faire face les pays en développement entravent l'intégration des femmes au processus de développement. En outre, on trouve de plus en plus souvent dans les pays en développement des femmes chefs de famille alors que la société ne leur reconnaît pas un statut identique à celui de l'homme, notamment pour ce qui est de l'accès à l'emploi et de la promotion sociale et professionnelle. La stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement devrait par conséquent prendre résolument en compte le problème de l'intégration des femmes.

33. Au Zaïre, ce problème est une préoccupation majeure et permanente du Conseil exécutif. La Constitution de 1967 consacre le principe de l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. En 1967, pour la première fois, une femme est entrée au Conseil exécutif. Le Secrétariat exécutif à la condition féminine et à la famille, qui coordonne les efforts de promotion de la femme, a largement contribué à leur ouvrir l'accès à des postes de responsabilité et à des emplois traditionnellement masculins. Les femmes zaïroises jouent de plus en plus le rôle d'agents économiques. Dans les villages, elle ont un rôle prépondérant dans la production agricole et leur contribution au programme d'autosuffisance alimentaire du Gouvernement a également souligné la nécessité de les intégrer effectivement à l'économie. Il faut également mentionner la création récente du Conseil consultatif permanent pour le développement au sein duquel les femmes ont tout loisir de faire valoir leurs opinions sur les problèmes de développement au même titre que les hommes.

34. Pour ce qui est de la question des établissements humains, la délégation zaïroise prend note des perspectives pessimistes concernant le problème de la détérioration des établissements humains et des conditions de logement pendant les années 90. Afin de relever ce défi, les gouvernements doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000.

35. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté le projet de Charte mondiale de la nature établissant un certain nombre de principes pour la protection et la conservation de la nature. Le droit à un habitat adéquat est un

(M. Tshitambwe, Zaïre)

corollaire au droit à un environnement salubre. A cet égard, le logement est une préoccupation majeure du Conseil exécutif zaïrois. En 1987, a été créé un Département de l'urbanisme et de l'habitat; parmi les réalisations en la matière, figurent la construction de cités résidentielles, notamment à Kinshasa, et l'élaboration d'un projet d'urbanisation intégrée à l'échelon national.

36. En conclusion, le représentant du Zaïre dit que l'habitat constitue un secteur dans lequel la coopération internationale devrait jouer un rôle prépondérant en faveur des pays en développement.

37. M. SISOUVONG (République démocratique populaire lao) dit que, compte tenu du manque de volonté politique de la part des pays développés, le climat politique favorable actuel n'a pas encore influé comme il aurait dû sur les relations économiques entre pays développés et pays en développement. La crise économique se poursuit et la dette pèse toujours lourdement sur l'économie des pays en développement. Certains pays industrialisés continuent d'imposer des mesures coercitives et d'appliquer des politiques discriminatoires aux importations en provenance des pays en développement, situation qui représente une menace sérieuse pour le commerce international. A cause de ces mesures qui vont à l'encontre des principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, le fossé entre les pays en développement et les pays développés continue de se creuser. Afin de faire face au phénomène de la croissance négative, les pays en développement ont entrepris de réformer et d'ajuster leurs politiques nationales. Malgré ces mesures, la liste des pays les moins avancés comptait 42 pays en 1988, contre 31 en 1981.

38. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao estime que les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats demeurent pertinentes et que seule une approche multilatérale et concertée pourrait résoudre les problèmes économiques internationaux. Il est également urgent d'établir un dialogue constructif entre le Nord et le Sud. Les pays développés devraient utiliser leur potentiel économique, scientifique et technique pour aider les pays en développement dans des domaines très divers. La démilitarisation dans le contexte des relations entre les Etats et l'affectation des fonds dégagés grâce aux mesures de désarmement au développement économique et social créeraient un climat propice à l'adoption de mesures de nature à conduire à une restructuration de relations économiques internationales basées sur la justice et l'équité.

39. Le Gouvernement lao a adopté une politique de la porte ouverte qui a favorisé des relations de bon voisinage et une coopération fondée sur l'intérêt mutuel avec les Etats de la région. Il continuera de soutenir la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et estime que la communauté internationale a le devoir de veiller à son application et de condamner sans équivoque toute pratique injuste. Tous les pays, développés et en développement, devraient s'unir pour trouver des solutions multilatérales aux graves problèmes économiques et sociaux auxquels doit faire face le monde entier.

40. Mme KODIKARA (Philippines) dit que la Décennie internationale de la femme a mis en lumière les différents problèmes auxquels doivent faire face les femmes dans des pays se trouvant à différents stades de développement, et a suscité, presque partout, des mesures visant à améliorer leur condition. C'est au cours de la Décennie qu'ont été adoptées la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme. Les mesures prises par le système des Nations Unies pour résoudre les problèmes que pose l'institutionnalisation de ces stratégies sont encourageantes. Il y a aussi lieu de se féliciter des mesures prises par les pays, et notamment les pays en développement.

41. La Constitution des Philippines garantit expressément l'égalité fondamentale entre les hommes et les femmes et reconnaît le rôle de ces dernières dans l'édification de la nation. Convaincu qu'une amélioration durable des conditions de la femme passe par l'élaboration d'une politique nationale propre à favoriser l'instauration d'un climat propice à la promotion de la femme, le Gouvernement philippin a mis en place la Commission nationale sur le rôle des femmes philippines, et a adopté, en février 1988, un plan général de développement en faveur des femmes.

42. Il est temps de dresser le bilan de ce qui a été fait à l'échelle internationale et de réfléchir aux moyens de continuer d'appuyer la cause des femmes. Le problème de l'amélioration de la condition de la femme n'a pas encore été réglé, et la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mieux focaliser son action, en tirant parti de la vaste expérience acquise en la matière et de la sagesse collective des nations.

43. Les difficultés que connaissent les pays en développement entravent les efforts qu'ils consacrent à l'amélioration de la condition de la femme. La situation a été rendue encore plus grave par les conséquences sociales néfastes de l'ajustement économique et, en particulier, par l'application trop rigoureuse des politiques de stabilisation dans un certain nombre de pays en développement. La communauté internationale doit oeuvrer davantage pour l'amélioration de la condition de la femme et l'intégration des femmes au processus de développement. Des efforts concertés doivent être faits pour orienter l'action de la communauté internationale vers des solutions durables.

44. La délégation philippine se réjouit des activités et des initiatives lancées par différents organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF et le FNUAP, en vue d'améliorer la condition de la femme et de faciliter sa participation au processus de développement. Bien que les femmes, en particulier celles qui vivent dans les pays en développement, soient au coeur du processus de changement, bon nombre d'entre elles font partie des groupes "défavorisés et vulnérables". Cette situation a amené les Philippines à soutenir les efforts internationaux et à lancer, à l'UNICEF, une initiative intitulée "Protection des groupes vulnérables et promotion de la croissance".

(Mme Kodikara, Philippines)

45. Le Plan philippin de développement en faveur des femmes traite de questions socio-culturelles, économiques et juridiques fondamentales. S'agissant des questions économiques, le Plan fait une très large place à l'agriculture et à la réforme agraire, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, à l'industrie, au commerce et aux relations professionnelles, ainsi qu'au secteur des services. Le 31 octobre 1989, les Philippines organiseront, en collaboration avec UNIFEM, un forum consacré à l'élaboration de ce plan.

46. La mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement met en évidence les facteurs qui ont contribué à la détérioration de la condition de la femme dans les pays en développement. Les aperçus qu'elle contient devraient encourager les pays à prendre des mesures ou à intensifier leur action et amener la communauté internationale à adopter une approche intégrée, le but étant de surmonter le fléchissement général qui caractérise les efforts consacrés à la promotion de la femme.

47. Mme SAAD (Egypte) dit que la délégation égyptienne partage les préoccupations exprimées dans le document A/44/290 au sujet de l'absence de liens institutionnels entre la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. La Commission ne contribue que de façon marginale à l'examen des aspects de fond et opérationnels des activités d'UNIFEM, de l'INSTRAW et du service du PNUD chargé de l'intégration des femmes au développement. Comme les questions intéressant les femmes sont examinées dans différentes instances, il est difficile d'assurer une information complète ou globale, d'où l'adoption de résolutions répétitives et similaires. Aussi l'Egypte considère-t-elle que la Commission doit être en mesure d'étudier et d'analyser le travail des différents organes s'occupant de ces questions pour pouvoir présenter aux organes intergouvernementaux compétents, y compris le Conseil et l'Assemblée générale, des recommandations et des projets de résolution simplifiés, analytiques et orientés vers l'action, le but étant d'éviter les doubles emplois et de contribuer à l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

48. L'Egypte ne pense pas qu'il soit utile de présenter dans l'ordre du jour annoté du Conseil économique et social les questions intéressant les femmes par des renvois aux parties correspondantes des rapports présentés par les différents organes. Une telle approche ne doit pas être sélective. Qui plus est, toute proposition tendant à modifier dans le programme de travail du Conseil l'attribution du point relatif à la promotion des femmes doit être examinée en fonction d'autres points.

49. M. GOPINATHAN (Inde) fait observer que, dans plusieurs régions du monde, la contribution socio-économique des femmes au processus de développement est entravée par leur accès limité aux capitaux et au crédit, à l'équipement et aux moyens de transport et par les restrictions à leur droit et possibilité d'agir en tant que membres actifs de la société. Dans bon nombre de cas, les coopératives et les associations d'épargne féminines permettent de remédier à cette situation en accordant aux femmes les crédits dont elles ont besoin. Il convient d'améliorer l'accès des femmes aux moyens de production en éliminant les préjugés sociaux

(M. Gopinathan, Inde)

et administratifs à leur égard, en organisant à leur intention des stages d'orientation et de formation et en leur donnant la possibilité d'utiliser des machines agricoles et de s'occuper des questions concernant la production, l'approvisionnement, la commercialisation et la main-d'oeuvre. L'enseignement, la formation et le perfectionnement sont essentiels à l'émergence d'une main-d'oeuvre féminine capable de s'adapter aux changements constants qu'amènent les progrès techniques.

50. En Inde, le Ministre de la mise en valeur des ressources humaines est responsable de l'application et de la coordination d'ensemble des programmes consacrés à la participation des femmes au développement. Ces programmes sont exécutés à la fois par le gouvernement central et les gouvernements des Etats ou des provinces. Des associations pour la promotion de la femme ont été créées dans toutes les provinces, l'objet étant d'ouvrir l'accès à l'emploi aux femmes et de leur permettre de devenir économiquement indépendantes et autosuffisantes. Des plans en faveur des femmes pauvres des zones rurales et des femmes appartenant aux couches et aux groupes les plus défavorisés de la société ont été lancés. Dans bien des cas, les organismes bénévoles et non gouvernementaux et le secteur non structuré ont contribué dans une large mesure à l'exécution de ces plans.

51. Au cours des 10 dernières années, la stagnation et la baisse du taux de croissance dans l'ensemble des pays en développement ont eu une incidence négative sur les efforts visant à intégrer les femmes au processus de développement. Malheureusement, les femmes, qui sont souvent le dernier maillon de la chaîne, souffrent le plus, en particulier dans les économies à vocation agricole. La participation des femmes au développement étant l'un des principaux objectifs des efforts que déploient les pays en développement pour mettre en valeur les ressources humaines, il est important de définir le champ de la coopération internationale dans ce domaine vital. Un environnement économique international propice est un important complément aux mesures nationales visant à améliorer le rôle des femmes dans le développement économique.

52. La délégation indienne apprécie le travail accompli par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Pour de nombreux pays et, en particulier, les pays en développement, la solution des problèmes du logement est une tâche colossale. Il est donc impératif que les questions de logement soient considérées comme une partie intégrante des politiques et des plans de développement. Parallèlement au rôle qu'ils assument dans ce domaine, les gouvernements pourraient fournir l'infrastructure et assurer les services requis ainsi que prendre des mesures pour permettre aux secteurs privé et non structuré de remplir leurs fonctions respectives, le but étant d'atteindre l'objectif commun qui est d'assurer le logement à tous.

53. La conscience aiguë qu'a la communauté internationale du problème du logement l'a amenée à proclamer l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri; l'Assemblée générale a, de son côté, adopté à sa quarante-troisième session la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000. La délégation indienne appuie les efforts que consacre le Centre (Habitat) au suivi et à l'application de la

(M. Gopinathan, Inde)

première phase de la Stratégie. Toutefois, l'Inde, quelque peu préoccupée par le manque de ressources financières, demande instamment à tous ceux qui en ont les moyens, notamment aux pays développés, de verser les contributions requises pour que la Stratégie puisse être appliquée avec succès.

54. M. KING (Trinité-et-Tobago) dit que, partout dans le monde, il y a une relation inversement proportionnelle entre le travail que les femmes accomplissent et la rémunération qu'elles reçoivent. Dans aucun pays, le développement économique n'a réglé le problème de l'inéquité qui caractérise au sein de la famille la répartition des responsabilités assumées et des avantages reçues. Des études effectuées en Amérique du Nord ont montré que les femmes mariées s'occupent beaucoup plus de l'éducation des enfants et des travaux ménagers que leur époux, même lorsque les deux conjoints travaillent, et que la participation des femmes à des activités économiques en dehors du foyer ne s'est pas traduite par un allègement proportionnel de leurs tâches domestiques. Dans les pays en développement, bon nombre de femmes mènent de front leurs tâches ménagères et des travaux agricoles domestiques et travaillent aussi dans le secteur structuré ou non structuré de l'économie.

55. Autre sujet de préoccupation, le nombre croissant de femmes chefs de famille. Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les familles à parent unique vivent généralement en marge de l'économie. Elles constituent le segment le plus pauvre de la population et sont donc plus vulnérables aux effets du déséquilibre de l'économie nationale.

56. La majorité des femmes qui accomplissent un travail rémunéré sont employées dans le secteur agricole. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elles travaillent essentiellement dans le secteur des services, dont les employés sont parmi les premiers touchés par une récession. Dans les années 80, les femmes ont beaucoup souffert de la baisse des cours des produits de base, de la résurgence des obstacles au commerce et du problème de la dette. Ceci a sans aucun doute contribué à l'émergence du phénomène de la féminisation de la pauvreté.

57. Un programme d'ajustement structurel est en cours à la Trinité-et-Tobago. Néanmoins, le Gouvernement reste déterminé à appliquer une politique progressiste pour éliminer les obstacles qui continuent d'entraver l'amélioration de la condition de la femme au sein de la société et promouvoir sa pleine participation à tous les aspects de la vie nationale. La Trinité-et-Tobago s'efforcera d'éliminer les obstacles traditionnels qui découragent les femmes de participer à certains programmes afin qu'elles prennent une part active au processus de développement général.

58. Les femmes constituent approximativement 50 % de la population de la plupart des pays en développement, et elles sont probablement plus nombreuses que les hommes dans les zones qui ont été récemment dévastées par des conflits régionaux. Bien qu'elles constituent une partie importante des ressources humaines des pays en développement, leur contribution au développement est généralement sous-estimée et mal récompensée. Il faut aborder ce problème dans l'optique de la mise en valeur

(M. King, Trinité-et-Tobago)

des ressources humaines, un processus dans lequel l'Organisation des Nations Unies et ceux de ses organes qui s'occupent d'activités opérationnelles pour le développement doivent jouer un rôle prépondérant.

59. Mlle TROYA (Equateur) dit qu'il est regrettable que quelques pays seulement aient répondu au questionnaire que le Secrétaire général a fait distribuer pour faciliter l'élaboration de son rapport sur l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (A/44/266 et Add.1 et 2). A l'avenir, tous les pays devraient se montrer plus coopératifs en répondant à temps à de tels questionnaires.

60. L'Equateur appuie fermement toute proposition préconisant l'adoption de textes législatifs garantissant aux femmes une égalité véritable en vue d'associer davantage les femmes à toutes les activités nationales et internationales. Il s'emploie à harmoniser sa législation pour assurer l'application intégrale des recommandations de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Par exemple, la loi portant modification du code civil d'août 1989 contient un certain nombre de changements visant à garantir l'égalité juridique des conjoints. En août 1988, une commission chargée des questions intéressant les femmes a été créée à l'Assemblée nationale.

61. La dette extérieure des pays en développement a une incidence néfaste sur la condition de la femme. Les participants à la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Guatemala en septembre 1988, ont appelé l'attention sur les conditions difficiles des paysannes et des femmes travaillant dans le secteur non structuré urbain. Des plans et des mesures doivent être adoptés pour assurer l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnel, et partant, favoriser la participation effective des femmes au processus de développement.

Le logement est l'un des principaux objectifs du plan national de développement de l'Equateur. Le Gouvernement équatorien s'emploie à assurer aux sans-abri des services essentiels, et coordonne son action avec celle du secteur privé, des municipalités et des collectivités pour apporter une solution globale au problème du logement.

63. La coopération internationale peut contribuer à la solution des problèmes auxquels se heurtent les pays dans le domaine du logement, et l'Equateur se félicite de la résolution par laquelle la Commission des établissements humains à sa douzième session a créé le Centre d'échange et de promotion des technologies relatives aux établissements humains pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Une autre résolution, adoptée à la même session, est consacrée au programme d'élimination des conditions de logement précaires et de réaménagement des centres historiques des villes. L'Equateur tient à remercier les pays et les institutions multilatérales qui participent à la restauration et l'entretien du patrimoine historique de Quito.

64. M. PAPADATOS (Grèce) fait observer que le représentant de l'Egypte a indiqué que différentes instances présentaient des résolutions sur la participation des femmes au développement qui faisaient double emploi et que la Commission de la condition de la femme devrait être chargée de l'examen de fond de la question. Au cours des deux années écoulées, le Conseil économique et social et la Deuxième Commission ont formulé des résolutions pertinentes sur les aspects économiques de la participation des femmes au développement. Grâce aux efforts de la Grèce et du Canada, une section sur les femmes a été incorporée à l'Etude sur l'économie mondiale.

65. Un certain nombre d'intervenants à la Deuxième Commission ont reconnu les avantages que présente l'examen de la question dans une perspective économique, les activités de la Commission étant complémentaires de celles d'autres instances. En fait, c'est l'Egypte qui, il y a quelques années, a demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

La séance est levée à 17 h 10.